

RÈGLEMENT

APPEL À PROJET DE COURT MÉTRAGE EN ÉCRITURE

Le festival du court métrage d'Auch (FCMA) organise une journée professionnelle vendredi 22 novembre 2024. Le festival est en partenariat avec l'émission France 3 - Libre Court, l'ASSOC (association des scénaristes d'occitanie), l'APIFA (association des producteurs indépendants d'Occitanie), et Occitanie Films.

Lors de cette journée professionnelle, une sélection de 6 auteurs et autrices de scénario de courts métrages pourront bénéficier de cette journée pour défendre leur projet.

- L'appel à projet est ouvert aux auteur·rice·s de projets de courts métrages (durée maximale prévue du court métrage : 25 minutes).
- Les projets doivent être majoritairement de fiction en prise de vue réelle.
- Les projets hybrides sont acceptés et une attention particulière leur sera portée : prise de vue réelle et animation / fiction et documentaire / prise de vue réelle et réalité virtuelle...
- Les films d'animation, les documentaires, les clips et les séries ne sont pas admis.
- Les projets doivent être proposés en français.

L'inscription au concours vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Le·la candidat·e s'inscrit à l'appel gratuitement.
- Le·a candidat·e s'engage à être présent·e lors de la journée professionnelle du vendredi 22 novembre 2024 dès 9h pour soutenir son projet auprès des producteur·ices.
- Le·la candidat·e s'engage à confirmer sa présence, avant le lundi 7 octobre 2024, à la session de coaching proposée gratuitement le jeudi 21 novembre 2024 en fin d'après-midi pour préparer la session pitch.
- Un·e même auteur·rice peut déposer plusieurs projets.

2. ENVOI DE VOTRE DOSSIER

Le formulaire d'inscription doit être le plus complet possible. Tous les documents annexes pour rendre compte de l'avancement de votre projet sont les bienvenus.

Si l'espace de stockage proposé par le formulaire est insuffisant, une case du formulaire vous permet de faire une demande de plus d'espace de stockage. Si vous en faites la demande, vous recevrez un mail vous expliquant la procédure pour nous transmettre vos documents supplémentaires.

Document à remettre obligatoirement

- synopsis

- scénario
- une note d'intentions
- le CV et/ou biographie de l'auteur•e et des éventuels•les co-auteurs•es et leurs coordonnées (email et téléphone)

Exemple de documents que vous pouvez envoyer (liste non exhaustive)

- résumé développé
- séquences dialoguées
- des éléments iconographiques
- les liens de vos films déjà réalisés, avec mots de passes

Le dossier doit être envoyé au plus tard le samedi 31 août avant 23h59.

3. PROCESSUS DE SÉLECTION

1. Un comité de sélection assure la lecture et l'étude des dossiers de candidatures reçus. 6 candidat•e•s sont sélectionnés.
2. Ces 6 candidat•e•s sont informé•e•s de leur sélection le mardi 24 septembre 2024 par mail.
2. Les 6 candidat•e•s viennent pitcher leur projet en public dans le cadre de la journée professionnelle du FCMA. Des producteur•ices, Occitanie Films, l'ASSOC, l'APIFA et des étudiant•e•s en cinéma assisteront à ces présentations le vendredi 22 novembre 2024.

Ils disposent de huit minutes de présentation chacun, et cinq minutes de questions-réponses suivent leur présentation.

4. ACCUEIL AU FESTIVAL

1. La venue et l'accueil des participants•es ne sera pas prise en charge par le festival. Les frais de déplacement, de bouche et d'hébergement seront à leur charge.
2. Une accréditation pour l'accès aux séances du festival est offerte à chaque candidat•e sélectionné•e.
3. L'accès aux séances du festival se fera dans la limite des places disponibles.

5. CALENDRIER 2024

- mercredi 22 mai : ouverture de l'appel à candidatures
- samedi 31 août à 23h59 : clôture de l'appel à candidatures
- du samedi 31 août au mardi 24 septembre : étude des candidatures
- mardi 24 septembre : annonce des projets sélectionnés pour participer au Pitch
- jeudi 21 novembre : session de coaching Plan Pitch
- vendredi 22 novembre, durant le FCMA : journée professionnelle (matinée Plan Pitch)
- samedi 23 novembre : séances du FCMA

